

**PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
N°2 - 2023**

Mercredi 8 mars 2023

Etaient présents : Mme Isabelle DURET, MM Michel RIVAL, David EMERAUD, Alain COURBOU, Michel FAYET, Christian GIROUD, Vincent DURAND, Benjamin GASTALDELLO et Patrick FERRARIS.

Excusé : Mr Mathieu GAGET

Date de la convocation : 27 février 2023

Secrétaire de séance : Mme DURET

Approbation du Procès-Verbal du dernier Comité Syndical (le 11 janvier 2023) : le Procès Verbal est approuvé à l'unanimité

Rappel de l'ordre du jour :

1/ Délibération : Compte de Gestion 2022 / Compte Administratif 2022 / affectation des résultats

2/ Délibération : Budget Primitif 2023

3/ Délibération : Modification du régime indemnitaire (RIFSEEP)

4/Délibération : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire

Monsieur le Président informe les membres délégués que Mme Nicole SITRUK a démissionné de sa délégation au SAGAV Nord Isère pour raisons de santé.

Les Balcons du Dauphiné ont désigné Mr Christian GIROUD comme nouveau délégué. Mr le Président souhaite la bienvenue à Mr GIROUD et demande « un tour de table » afin que chaque délégué se présente à Mr GIROUD

1/ DELIBERATION : COMPTE DE GESTION 2022, COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Mme Duret présente les grandes lignes de l'exercice 2022 qui ont été évoquées lors du Rapport d'Orientations Budgétaires voté le 11 janvier 2023.

L'exercice 2022 de fonctionnement se clôture avec un **excédent** assez stable par rapport à l'exercice 2021 (excédent de 210 172.05 €) : **200 452.40 €**

Cet excédent s'explique de plusieurs manières,

- Intérêts des emprunts à taux variables très bas
- Recettes des redevances bien supérieures aux attentes
- Travaux de réhabilitations (en fonctionnement : portes / plomberie) des aires reportés du fait des arbitrages très longs (13 mois) de la DDT pour l'obtention des subventions

L'exercice 2022 d'investissement se clôture avec un **déficit brut de 9 255.29 €**, avec un résultat déficitaire global de la section d'investissement qui se creuse légèrement : 92 208.33 € contre 82 953.04 € en 2021 et qui sera couvert par l'affectation d'une partie des excédents antérieurs de la section de fonctionnement.

En 2022 :

- il était prévu des crédits dans le cadre de l'obligation de réaliser une aire d'accueil aux Avenières mais aucun terrain n'a été trouvé
- il était également prévu de faire les travaux de réhabilitation (en investissement : auvents) dans le cadre du Plan de Relance mais les dossiers ont été acceptés qu'en fin d'année, ces travaux se feront en 2023

↳ Peu de crédits d'investissement engagés en 2022

Vote de la délibération :

Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le Président porte à la connaissance des membres présents du Comité syndical le compte de gestion définitif. Il précise que les dépenses et les recettes effectuées pour l'exercice 2022 en fonctionnement et en investissement sont rigoureusement identiques aux résultats présentés au compte administratif 2022.

Il propose donc aux membres présents du Comité syndical d'approuver le compte de gestion définitif avec les résultats suivants :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : **200 452.40 €**

Résultat de clôture de la section d'investissement : **- 9 255.29 €**

↳ **Après en avoir délibéré les membres présents du Comité syndical approuvent à l'unanimité le compte de gestion.**

Compte administratif 2022

Monsieur le Président présente aux membres présents du Comité Syndical les dépenses et les recettes du budget principal effectuées en 2022 en fonctionnement et en investissement. Il précise qu'elles sont conformes à la balance de Monsieur le Percepteur.

↳ Section de fonctionnement :

Dépenses :	850 612.85 €
Recettes :	1 051 065.25 €

Le résultat propre à l'exercice pour la section de fonctionnement, fait apparaître un excédent de **200 452.40 €**

Avec la reprise du résultat antérieur : **321 598.42 €**

Le résultat global de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de **522 050.82 €**

↳ Section d'investissement :

Dépenses :	414 624.96 €
Recettes :	405 369.67 €

Le résultat propre à l'exercice pour la section d'investissement fait apparaître un déficit de **9 255.29 €**

Avec la reprise du résultat antérieur **- 82 953.04_€**

Le résultat global de la section d'investissement fait apparaître un déficit de **92 208.33 €**

Affectation des résultats :

Monsieur le Président propose d'affecter l'excédent cumulé de la section de la section de fonctionnement (soit 522 050.40 €) de la manière suivante :

- 92 208.33 € au compte 1068
- 429 842.07 € au report à nouveau excédentaire, (compte 002 des recettes de fonctionnement)

Monsieur le Président, après avoir présenté les comptes 2022 donne la parole à Madame DURET, Vice-Présidente en charge des Finances.

Celle-ci demande aux membres présents du Comité Syndical d'approuver le compte administratif 2022 du budget général.

Après discussions et délibérations (le Président ne prenant pas part au vote au Compte administratif), les membres présents du Comité Syndical :

- **Approuvent à l'unanimité le compte administratif 2022,**
- **Adoptent à l'unanimité les affectations de résultats,**
- **Donnent quitus au Président de la bonne gestion du Syndicat.**

2/ DELIBERATION : BUDGET PRIMITIF 2023

Préambule :

Mme Duret, Vice-Présidente en charge des finances, rappelle que les contributions sont demandées en 2 fois (trimestre 1 et trimestre 2). Compte-tenu des échéances d'emprunt importantes ces prochaines semaines, nous titrerons dès réception des délibérations.

Suite au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 11 janvier 2023, Mme Duret en rappelle les grandes lignes :

- Dépenses de fonctionnement : Nécessité de trouver des solutions rapidement et à long terme pour contenir la hausse des prix de l'électricité. Ces solutions sont entrain d'être

mise en place, en attendant, nous payons le prix fort, il y aura un impact considérable sur nos dépenses de fonctionnement / travaux de réhabilitation dans le cadre du plan de relance initialement prévu en 2022

- Recettes de fonctionnement : augmentation de 18 750 € de la participation totale 2023 des EPCI correspondant à 15% d'augmentation des tarifs C5 (telle qu'elles l'ont souhaité) / augmentation de la tarification sur les aires (recettes attendues : 15 000 € supplémentaires)

En section de fonctionnement, les dépenses proposées dans le BP 2023 (1 467 280.00 €) sont en hausse par rapport à celles de 2022 (1 337 255.00 €). C'est dû à la hausse de dépenses de l'électricité.

Un besoin de financement de 92 208.00 € correspondant au déficit d'investissement 2022 sera nécessaire d'affecter au compte 1068 sur le BP 2023.

En plus de ce besoin de financement, la section de fonctionnement devra alimenter un peu plus de 172 208.00 € la section d'investissement sur le BP 2023 pour l'équilibrer.

Monsieur Durand souhaite avoir des informations sur les dépenses des comptes 60 et 61 du BP 2023 en hausse par rapport au BP 2022.

Il est précisé que le compte 61 regroupe le report des travaux prévus en 2022 dans le cadre du PDR. A ces travaux s'ajoute également de futurs travaux d'isolation sur le Terrain Familial de Bourgoin-Jallieu.

Les délégués souhaitent savoir si nous aurons le temps de faire tous les travaux. Monsieur le Président répond par l'affirmative tout en précisant que ce sera long car on ne peut fermer qu'une aire à la fois et qu'il y a un temps de prévenance de 2 mois avant chaque fermeture.

L'augmentation du compte 60 est exclusivement due aux coûts importants de l'électricité. Il est probable que les crédits soient d'ailleurs dépassés d'ici la fin de l'exercice 2023.

Monsieur le Président informe les délégués que les aires d'accueil de l'Isle d'Abeau et de St Quentin Fallavier sont d'ores et déjà équipées d'un tarif bleu chacun. Etant donné que le SAGAV NI est éligible aux Tarifs Réglementés de Vente (moins de 10 salariés et moins de 2 M d'euros de chiffre d'affaires), le coût du KWH sera de 20 cts TTC au lieu des 85 cts HT en heure d'hiver tarif jaune. La mise en place des tarifs bleus sur l'ensemble des aires se fait avec des délais incompressibles très longs. L'aire de Frontonas sera équipée de 2 tarifs bleus (pour maintenir une puissance suffisante) le 16 mars. Viendront ensuite, les aires des Abrets, de St Jean de Soudain et de Bourgoin-Jallieu dans le courant du Printemps

Mr le Président tient d'ailleurs à remercier Fabien Romanet pour avoir trouvé la solution la plus adéquate au problème du surcoût de l'électricité et pour le temps très important qu'il y consacre depuis plusieurs mois.

Le déficit d'investissement est équilibré par un important virement de la section de fonctionnement. Il est donc crucial que celle-ci dégage d'importants excédents à chaque exercice. Avec la hausse des dépenses d'électricité, le prochain résultat sera moins excédentaire.

En recettes de fonctionnement, les futures subventions n'apparaissent pas. Les subventions ne seront perçues qu'une fois les travaux réalisés. Les travaux seront longs

Malgré un contexte énergétique peu favorable, il est proposé que la participation des EPCI en 2023 ne soit augmentée que de 18 750 € pour s'établir à 822 456.00 € (+ 2.28%)

	1 ^{er} acompte : fin Trimestre 1 2023			2 ^{ème} acompte : fin Trimestre 2 2023				
EPCI	Pop. Légales 2020. en vigueur au 01/01/23	en % de la population totale SAGAV	participation 2023 au titre de la population	nombre de places définis dans le SDAGV	en % du nombre total de places	participation 2023 au titre du nbe de places	TOTAL des participations 2023 / EPCI	Rappel participations 2022 / EPCI
CAPI	111 727	43,56	179 136,43 €	170	39,17	161 080,09 €	340 216,53 €	332 156,47 €
VDD	65 257	25,44	104 629,20 €	142	32,72	134 549,25 €	239 178,45 €	233 905,35 €
BDD	79 498	31,00	127 462,37 €	122	28,11	115 598,65 €	243 061,02 €	237 644,18 €
	256 482	100,00	411 228,00 €	434		411 228,00 €	822 456,00 €	803 706,00 €

En dépenses d'investissement, les dépenses proposées dans le BP 2023 (1 995 491.00 €) sont en hausse par rapport à celles de 2022 (1 868 236.00 €).

Cette hausse s'explique par les travaux en cours et réalisés par ENEDIS pour la transformation des tarifs jaunes.

Les 2 autres « grandes » dépenses (réalisation d'une aire aux Avenières et amélioration de l'habitat) sont reportées de 2022 à 2023.

Tout comme en fonctionnement, les futures subventions n'apparaissent pas dans le BP 23.

En recettes d'investissement, il sera nécessaire de contracter des emprunts en 2022 pour mener à bien la réalisation de l'aire d'accueil des Avenières et poursuivre la rénovation et l'amélioration des aires d'accueil du SAGAV Nord Isère.

Monsieur Christian GIROUD (BDD) estime qu'il sera compliqué de commencer les travaux de l'aire des Avenières en 2023. Un terrain intercommunal a été identifié, un géomètre a été mandaté.

D'autres dossiers importants sont en cours au sein des EPCI comme la réalisation d'une aire de grand passage et une possible intégration de la CAPV dans le Syndicat.

Mr Rival (CAPI) demande à Mr le Président où en sont les recherches pour trouver le terrain de Grand Passage.

Monsieur le Président répond que, sur ce dossier comme celui de la CAPV, nous n'avons pas d'informations à vous communiquer. Les 3 EPCI membres n'ont pas souhaité intégrer le SAGAV Nord Isère dans leurs groupes de travail. Nous ignorons si ces 2 dossiers auront une incidence sur nos dépenses 2023 !

Mr Giroud (BDD) précise qu'il n'a pas non plus d'informations concernant le grand passage. Concernant l'éventuelle adhésion de la CAPV au SAGAV NI, Mr Giroud informe les délégués qu'une réunion prévue cette semaine a été annulée.

FONCTIONNEMENT		BP 2022	BP 2023
chap.	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général		
60	Achats et variations de stock s/total 60	177 500,00	230 000,00
61	services extérieurs s/total 61	462 000,00	527 847,00
62	autres services extérieurs s/total 62	75 900,00	75 900,00
63	impôts, taxes et versements assimilés s/total 63	1 100,00	1 100,00
011	Total 011	716 500,00	834 847,00
012	Charges de personnel	71 800,00	73 800,00
65	Autres charges de gestion courante	26 850,00	26 850,00
66	charges financières	84 000,00	85 000,00
67	autres charges exceptionnelles	20 500,00	20 500,00
68	dotation aux amortissements	257 800,00	253 475,00
	VIREMENT EN SECTION D'INVESTISSEMENT	149 982,00	172 808,00
	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	9 823,00	0,00
	Total des dépenses de fonct.	1 337 255,00	1 467 280,00
chap.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
64	remb. Autres charges sociales	1 500,00	1 500,00
70	produits du sce des domaines et ventes div.	3 500,00	3 500,00
74	Dotations subventions et participations	824 374,00	831 155,00
75	Produits divers	100 000,00	115 000,00
77	Produits exceptionnels	86 283,00	86 283,00
	Total des recettes de fonct.	1 015 657,00	1 037 438,00
002	excédent de fonctionnement reporté	321 598,00	429 842,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	1 337 255,00	1 467 280,00
INVESTISSEMENT		BP 2022	BP 2023
chap.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
001	déficit d'investissement reporté	82 953,00	92 208,00
13	Subvent d'invest transférables	86 283,00	86 283,00
16	Emprunts et dettes assimilées	399 000,00	417 000,00
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles	470 000,00	570 000,00
23	Immobilisations en cours	730 000,00	730 000,00
	Total des dépenses d'investissement	1 868 236,00	1 995 491,00
chap.	RECETTES D'INVESTISSEMENT		
021	virement de la section de fonctionnement	149 982,00	172 808,00
10	Dotations et fonds globalisés d'investissement	83 454,00	92 208,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 380 000,00	1 480 000,00
28	amortissement des immobilisations	254 800,00	250 475,00
	Total des recettes d'invest.	1 868 236,00	1 995 491,00

➤ Après délibération et à l'unanimité :

- le BP 2023 proposé par Monsieur le Président, annexé à la présente délibération, est adopté :

.La section de fonctionnement s'équilibre à 1 467 280.00 €€

.La section d'investissement s'équilibre à 1 995 491.00 €

- les contributions totales des membres s'élèvent à 822 456.00 € est votée

. elles sont réparties dans les conditions prévues par les statuts du SAGAV Nord Isère et ci-annexés à la présente délibération

. elles seront réclamées sous la forme de 2 acomptes, dont le premier sera réclamé dès que possible

3/ Délibération : Modification du régime indemnitaire (RIFSEEP)

Le projet de délibération, est issu d'un modèle transmis par le CDG 38. Il est soumis à l'avis du Comité Technique du CDG38

Monsieur le Président rappelle aux membres présents du Comité Syndical que le SAGAV Nord Isère a instauré un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en 2017.

Monsieur le Président rappelle que Monsieur Fabien ROMANET occupe le seul poste du Syndicat, celui de « Responsable administratif et financier ». Monsieur Fabien ROMANET est passé au grade de Rédacteur suite à son admission à la promotion interne 2021, il a été titularisé le 1^{er} juillet 2022.

Monsieur le Président propose de faire évoluer les montants du RIFSEEP de la manière suivante :

IFSE :

Rédacteur	Montants maximums de référence annuels	Montants de base annuels proposés
	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise	
B1	17 480 €	12 180 € (10 380 € auparavant)

CIA : ne peut excéder 10% du plafond global du RIFSEEP

Rédacteur	Montant Plafond
	Complément Indemnitaire Annuel
B1	1 353.30 € (1 153.30 € auparavant)

Après avoir entendu Monsieur le Président, il est proposé

- D'approuver la modification du RIFSEEP comprenant l'indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) à compter du 1^{er} avril 2023 selon les modalités ci-dessus.
- De dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023
- D'autoriser Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus.

🔗 **La délibération est approuvée à l'unanimité :**

4/ Délibération : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire

Monsieur le Président informe les membres présents que le SAGAV NI a tout intérêt de se doter d'un dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire d'autant plus que c'est un préalable à l'instauration de la M57 le 1^{er} janvier 2024

Par conséquent Monsieur le Président demande au Comité Syndical de :

- Donner son accord pour recourir à la télétransmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité (marchés publics et contrats de concession ainsi que leurs avenants);
- Autoriser le Président à signer la future convention avec le représentant de l'État dans le département ;
- Autoriser le Président à signer un contrat passé avec un opérateur homologué qui sera en charge de la transmission électronique des actes

🔗 **La délibération est approuvée à l'unanimité :**

QUESTIONS DIVERSES :

L'aire des Abrets a subi un vol avec effraction dans la nuit du 6 au 7 mars. Le local d'accueil a été forcé et un coffre-fort scellé au sol a été volé. Pas d'argent liquide dans le coffre mais l'ensemble du double des clés des blocs sanitaires et techniques. La gendarmerie a constaté, une plainte a été déposée et le Maire des Abrets en Dauphiné, Mr Benjamin Gastaldello a été informé puisqu'il détient un pouvoir de Police. Il a été envisagé de fermer l'aire pour raisons de sécurité le temps de changer l'ensemble des serrures. Le 8 matin, notre gestionnaire avait déjà remplacé l'ensemble des serrures. Ils ont fait un excellent travail, nous n'avons pas besoin de fermer l'aire

Mr Gastaldello (Maire des Abrets en Dauphiné) regrette que l'aire soit systématiquement vide chaque début d'année au moment du recensement.

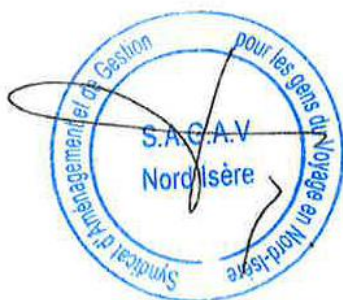
Les délégués sont informés que lundi 6 mars se tenait un Comité Technique à la DDT en présence des techniciens de l'ensemble des collectivités iséroises. Un bilan de l'année 2022 a été fait. Le SAGAV NI a fait une intervention sur la hausse du coût de l'électricité et de la nécessité pour les collectivités en contrat d'anticiper les futurs coûts.

La DDT a également évoqué le futur schéma départemental (2024 ou 2025) qui serait « dans la lignée du précédent » donc avec toujours les mêmes prescriptions en places de grand passage et beaucoup d'itinérance. Le SAGAV Nord Isère est intervenu en précisant que le souhait d'un nombre important de Gens du Voyage de se sédentariser, n'était pas assez prise en compte.

La séance est levée à 19h00

Patrick FERRARIS

Président du SAGAV NI



Isabelle DURET

Secrétaire de séance

